

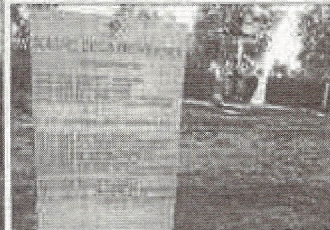
Pas de sépulture pour les enfants abandonnés

Les orphelins de Duplessis et les autres malades de Saint-Jean-de-Dieu reposent ailleurs... pas de sépulture pour les enfants abandonnés



Les dépouilles transférées au cimetière de l'Est pour 18 cents par cadavre

Les orphelins de Duplessis et les autres malades de Saint-Jean-de-Dieu reposent ailleurs... pas de sépulture pour les enfants abandonnés



d'Assise, M. François Lefebvre, 2168 dépouilles ont été transférées chez lui en 1967 pour la somme de 390\$, soit l'équivalent de 0,18\$ par cadavre. Le 15 septembre 1975, on y a même accepté « deux ou trois boîtes sans facture ». Après consultation de ses avocats, le cimetière – qui est administré par la paroisse locale et l'Archevêché de Montréal – **nous a refusé l'accès à tous les documents en invoquant la protection des renseignements personnels. Le nom d'un défunt, la date de sa naissance et celle de sa mort – des renseignements qu'on trouve habituellement sur toutes les pierres tombales – semblent être devenus des secrets d'États dans le cas des orphelins.** Comme on s'en doute, *Le Journal* n'était pas en mesure d'obtenir le consentement ni des morts, ni de leurs familles, puisqu'il s'agit d'orphelins ou de personnes abandonnées. »

« Fosse Commune »

« Le cimetière Saint-François-d'Assise nous affirme que les restes ont « probablement » été enterrés dans une fosse commune avec ceux du Vieux Cimetière de Longue-Pointe fermé en 1917. Mais pour les fils et les filles de Saint-Jean-de-Dieu, pas la moindre inscription. En revanche, les sœurs disposent pour les leurs de l'un des plus beaux terrains du cimetière.

Sur la pierre sont gravés les noms de toutes les sœurs décédées depuis 1873, des mères supérieures aux plus humbles nonnes. En 1981, la congrégation y a fait transférer les restes de 2645 religieuses autrefois enfouis au cimetière réservé aux religieuses de Saint-Jean-de-Dieu, au sud de la rue Notre-Dame. Depuis ce temps, environ 1800 autres sœurs décédées les ont rejointes. Contrairement au cimetière des malades, les sœurs ont conservé la propriété du terrain de leur cimetière particulier aujourd'hui enclavé dans les terrains du port de Montréal. Pour les membres de leur communauté, les sœurs de la Providence disposent de l'un des plus beaux emplacements du cimetière Saint-François-d'Assise. Elles ont fait graver le nom de chacune de leurs disparues depuis plus d'un siècle. »

(Mardi 11 mai 1999)

Ceux qui préfèrent ne pas savoir peuvent dormir tranquilles. De toute évidence, les morts ne parleront pas. »

« Pas de sépulture pour les enfants abandonnés »

« Les dépouilles transférées au cimetière de l'Est pour 18 cents par cadavre »

« Les orphelins de Duplessis et les autres malades de Saint-Jean-de-Dieu reposent aujourd'hui on ne sait où et sans aucune épitaphe au cimetière Saint-François-d'Assise, autrefois connu comme le cimetière de l'Est. **Là encore, on nous refuse l'accès aux documents.** En 1966, les sœurs de la Providence ont obtenu des tribunaux le permis d'exhumer les corps de l'ancien cimetière des malades de Saint-Jean-de-Dieu avec l'accord de l'archevêché et du ministère de la Santé. Selon le directeur du cimetière Saint-François-